



ASSOCIATION

 **orée**

Entreprises, territoires et environnement

DOSSIER DE PRÉSENTATION

www.oree.org



Entreprises, territoires et environnement

■ Une dynamique environnementale au service des territoires

Depuis 1992, Orée rassemble entreprises et collectivités pour concevoir et expérimenter des solutions concrètes dans la gestion intégrée de l'environnement au niveau des territoires, avec une expertise basée sur :

- > un réseau multi-acteurs riche de sa diversité ;
- > une solide expérience du partenariat territorial ;
- > un centre de ressources et de mutualisation de bonnes pratiques sur le management environnemental ;
- > un accompagnement terrain sur des thématiques transversales (gestion collective, transports et mobilité, risques, achats, concertation, communication...).

■ Une force de proposition constructive et pragmatique

DES ADHÉRENTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE

entreprises, collectivités, organismes professionnels, regroupements d'entreprises, associations...

RÉUNIS

pour dialoguer et échanger, pour mettre en place une gestion environnementale, pour formuler des propositions, pour expérimenter...

SUR DES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

biodiversité, écologie industrielle, concertation, transports, risques, éco-conception, sensibilisation du personnel, etc.

PAR UN ENGAGEMENT PARTAGÉ

La Charte de l'Association Orée et de ses membres.

■ Une aide et des outils pour agir efficacement

SERVICES + ADHÉRENTS

- > un communiqué hebdomadaire
- > un panorama de presse mensuel
- > un espace de travail collaboratif en ligne
- > un site internet sur la gestion environnementale www.oree.org
- > une veille personnalisée
- > un annuaire de bonnes pratiques
- > des journées et rencontres thématiques
- > des groupes de travail

DES GUIDES PRATIQUES

- > Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises
- > Mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle sur un parc d'activités
- > Guide sur les performances environnementales des pratiques de transport et de logistique
- > Guide de la relation clients fournisseurs
- > Kit de sensibilisation du personnel
- > Guide de management environnemental sur les parcs d'activités
- > Vade-Mecum de la concertation locale

Une dynamique environnementale au service des territoires

Créée en 1992, l'association **Orée (Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise)** réunit des membres issus d'univers différents : grands groupes, PME/PMI, collectivités, organismes institutionnels et associations environnementales, pour développer une réflexion commune et expérimenter des solutions concrètes pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires.

Elle est un espace transversal qui privilégie les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, dans une démarche de partenariat entre les secteurs public et privé.

Orée est :

- ◆ **Force de propositions** et entretient des relations régulières avec les institutions, les organismes publics et professionnels. Orée s'est fortement impliquée dans le Grenelle de l'Environnement, (retrouvez nos propositions sur notre site).
- ◆ **Facilitateur** dans tout montage de projet (séminaire, atelier de sensibilisation, formation etc.)
- ◆ **Lieu créatif d'élaboration d'outils pratiques d'aide à l'intégration de l'environnement dans la stratégie des acteurs.**
- ◆ **Lieu d'expertise** qui met à la disposition des adhérents son réseau de compétences pour réaliser un audit ou un pré-diagnostic.

7 priorités

Orée travaille sur des thèmes environnementaux émergents ; son action se reflète à travers ses 7 priorités :

- 1) **éco-conception des produits et des services** → Lancement d'une plateforme Internet au premier trimestre 2009
- 2) **économie et biodiversité** → Edition en version française et anglaise du guide « Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises » téléchargeable à partir de www.oree.org
- 3) **risques environnementaux** → Lancement d'un guide fin 2009
- 4) **sensibilisation à l'environnement** → Edition d'un Kit de sensibilisation à l'environnement
- 5) **management environnemental des parcs d'activités** → Edition du guide « Mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle sur un parc d'activités
- 6) **concertation locale** → Edition d'un Vade Mecum de la concertation locale
- 7) **expertise environnementale.**

Un site d'information : www.oree.org

Enfin Orée est un site d'information majeur sur le management de l'environnement. Elle permet à ses adhérents de bénéficier d'un **accès privilégié à l'information** tout en faisant rapidement et facilement la promotion des actions environnementales auprès d'interlocuteurs ciblés, grâce à un communiqué hebdomadaire d'actualités, d'une revue de presse environnementale mensuelle, d'une veille d'actualités juridiques, et d'un accès à l'espace adhérents.

Nous contacter :

Notre équipe : Nadia Loury, loury@oree.org, Dimitri Coulon coulon@oree.org, Sylviane Bantchik, bantchik@oree.org, Fabienne Morgaut, morgaut@oree.org, Joël Houdet, houdet@oree.org, Paul Schalchli, schalchli@oree.org

Le Conseil d'administration est présidé par Ghislaine Hierso, hierso@oree.org, Veolia Propreté, et composé de Patricia Savin, *Cabinet Savin Martinet Associés*, Secrétaire générale ; Hélène Blanchard, *Conseil Régional Rhône-Alpes*, Vice-présidente Collectivités ; Thierry Jacquet, *Phytorestore*, Vice-président Entreprises, Catherine Ronge, *O2 France*, Trésorière.

Association Orée - 42, rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris
Tél : (33)01.48.24.04.00 Fax : (33)01.48.24.08.63 email : oree@oree.org
www.oree.org

Adhérents

Entreprises

3M France
Acallmi-groupe Alban Muller
Action Pin
Adelphé
AFAQ-AFNOR Certification
Alma Consulting Group
AR Architectes
Atelier du Moulin
Aximum (*membre CA*)
Bio Intelligence Service
Bioviva
BMJ Ratings
Bouygues
Caisse des dépôts et consignations
Carrefour
CEP-Solabia
Chanel SAS
Compagnie nationale du Rhône
Conforama
Copla-Valhor
Crédit Coopératif
Demogue Conseil
Des Enjeux et des Hommes
DEP Impression durable
Dervenn
Drai Associés
Ecologgia
Ecopass
EDF
E-Parc
Eric Flamand
Eurovia (*membre CA*)
EVEA
Foncière des Régions
Gaz de France
GED Environnement
Groupe Yves Rocher
GSM/Unibéton
Icare
ICOM
Inddigo (*membre CA*)
IXIS Aew Europe
JRS
LVMH (*membre CA*)
L'Oréal
LRQA
Monoprix
Nature & Découvertes
O2 France (*membre CA*)
Phytoystore (*membre CA*)
Plastic Omnium
PricewaterhouseCoopers
Procter & Gamble

Reed Exposition France
Savin Martinet Associés (*membre CA*)
SCP Huglo Lepage
Séché Environnement
Société Immobilière de Guadeloupe (SIG)
Trident Service
Truffaut
Systèmes Durables (*membre CA*)
Veolia Environnement
Veolia Propreté (*membre CA*)
Yprema (*membre CA*)

Collectivités et gestionnaires

ARPE Midi Pyrénées (*membre CA*)
Bordeaux Métropole
Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
Communauté d'agglomération Rouennaise
Communauté de communes Cher-Sologne
Conseil général de l'Hérault
Conseil général des Hauts-de-Seine
Conseil régional Aquitaine (*membre CA*)
Conseil régional Bourgogne
Conseil régional Ile-de-France
Conseil régional Limousin
Conseil régional Nord-Pas de Calais
Conseil régional Picardie
Conseil régional Rhône-Alpes (*membre CA*)
Europôle méditerranéen de l'Arbois
Orléans Val de Loire Développement
Plaine de l'Ain Développement
Rennes Métropole
Ville d'Angers

Autres organismes

ASFA
CCI du Loiret
CCI de Rennes
CCI de la Drôme
CNPA
FCBA (*membre CA*)
Fédération de la plasturgie
Groupe HEC
SAF
SNELAC
Sup de Co La Rochelle

Associations

Admical
AFITE
AMF
APESA
Association 4 D
Auxilia
CJD
CLCV
Comité 21
Cosmetic Valley
Ecopal
FARRE
FNE (*membre CA*)
Fondaterra
Institut Eco-Conseil
La Ligue ROC
OR.GE.CO.
ORSE
Prorecyclage
Réseau IDEAL
Terra
Unitis
Vivagora
WWF

Personnalités

Michel Becq
Pierre Gervason
Jacques Weber

NB : Liste arrêtée au 09.03.09

Les représentants

Diversité et convergence d'intérêts

Les membres du bureau

GHISLAINE HIERSO	Directrice des relations institutionnelles	Veolia Propreté	Présidente
PATRICIA SAVIN	Avocate	Savin Martinet Associés	Secrétaire générale
HELENE BLANCHARD	Vice-présidente chargée de l'environnement	Région Rhône-Alpes	Vice-présidente collectivités locales
THIERRY JACQUET	Président	Phytorestore	Vice-président Entreprises
CATHERINE RONGE	Directrice	Agence O2 France	Trésorière

Les autres administrateurs

Didier HOUÏ	<i>ARPE Midi-Pyrénées</i>
Rose-Marie SCHMITT	<i>Conseil régional Aquitaine</i>
Jean-Michel YOUINOU	<i>Crédit Coopératif</i>
Gérard DEROUBAIX	<i>FCBA</i>
Régis BERGOUNHOU	<i>France Nature Environnement</i>
Sylvie BENARD	<i>LVMH</i>
Stéphane QUINT	<i>Eurovia</i>
Bruno LHOSTE	<i>Indiggo-Trivalor</i>
Cyril ADOUE	<i>Systèmes Durables</i>
Dimitri JOURDAN	<i>YPREMA</i>

Une équipe à votre service : polyvalence, expérience et écoute

Nadia LOURY, déléguée générale loury@oree.org – 01 48 24 31 35

Dimitri COULON, chargé des actions et du développement coulon@oree.org - 01 48 24 31 33

Sylviane BANTCHIK, responsable de gestion bantchik@oree.org – 01 48 24 04 00

Fabienne MORGAUT, chargée de communication morgaut@oree.org – 01 48 24 31 34

Paul SCHALCHLI, chef de projet écologie industrielle schalchli@oree.org - 01 48 24 31 33

Joël HOUDET, chargé d'étude Biodiversité houdet@oree.org - 01 48 24 31 39

Les représentants

Diversité et convergence d'intérêts

Les membres du bureau

GHISLAINE HIERSO	Directrice des relations institutionnelles	Veolia Propreté	Présidente
PATRICIA SAVIN	Avocate	Savin Martinet Associés	Secrétaire générale
HELENE BLANCHARD	Vice-présidente chargée de l'environnement	Région Rhône-Alpes	Vice-présidente collectivités locales
THIERRY JACQUET	Président	Phytorestore	Vice-président Entreprises
CATHERINE RONGE	Directrice	Agence O2 France	Trésorière

Les autres administrateurs

Didier HOUJ	ARPE Midi-Pyrénées
Rose-Marie SCHMITT	Conseil régional Aquitaine
Guillaume NEVEUX	Eurovia
Gérard DEROUBAIX	FCBA
Régis BERGOUNHOU	France Nature Environnement
Sylvie BENARD	LVMH
Jean LALO	Aximum
Bruno LHOSTE	Indiggo-Trivalor
Cyril ADOUE	Systèmes Durables
Dimitri JOURDAN	YPREMA

Une équipe à votre service : polyvalence, expérience et écoute

Nadia LOURY, déléguée générale loury@oree.org – 01 48 24 31 35
Dimitri COULON, chargé des actions et du développement coulon@oree.org - 01 48 24 31 33
Sylviane BANTCHIK, responsable de gestion bantchik@oree.org – 01 48 24 04 00
Fabienne MORGAUT, chargée de communication morgaut@oree.org – 01 48 24 31 34
Paul SCHALCHLI, chef de projet écologie industrielle schalchli@oree.org - 01 48 24 31 33
Joël HOUDET, chargé d'étude Biodiversité houdet@oree.org - 01 48 24 31 39

Nos missions

Entreprises et collectivités partenaires pour l'environnement : dialoguer, expérimenter, proposer

Depuis 1992, *Orée* réunit entreprises et collectivités pour développer une réflexion commune sur la prise en compte de l'environnement par ces acteurs, et en particulier le management environnemental et sa mise en application à l'échelle d'un territoire.

L'un des moteurs de cette action réside dans l'aide aux PME-PMI ou aux établissements des grands groupes à intégrer ce paramètre de manière pérenne, notamment en les impliquant dans des opérations collectives.

Orée associe à ce travail l'ensemble des parties prenantes, et plus particulièrement les associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, aux côtés des acteurs économiques, publics et institutionnels.

Orée et l'environnement : pour une économie au service de l'homme

- Un lieu constructif de dialogue et d'action opérationnelle entre l'ensemble de ces acteurs.
- Une information et une aide sur l'intégration des critères environnementaux et sociétaux dans les mécanismes de prise de décision, en prenant en compte les réalités économiques.
- Une implication dans les processus de concertation en respectant les différences de chacun des acteurs de la société.
- Une légitimité des propositions par l'expérimentation, celles des membres et des autres parties prenantes, et le partage des bonnes pratiques identifiées.
- Une représentation des membres, l'expression de leurs préoccupations et la formulation de propositions au niveau institutionnel.

Le sens de l'action commune

L'expérience du partenariat territorial

Le domaine des parcs d'activités, point de rencontre des entreprises, collectivités, associations et gestionnaires, représente pour *Orée* et ses membres un «vaste laboratoire d'analyse et de détection» de thématiques transversales : gestion collective, concertation, transports, risques...

Une synergie au service des entreprises

Cette synergie entre entreprises et collectivités permet à *Orée* d'aider les entreprises, grands groupes et PME-PMI, à développer leur politique environnementale : sensibilisation du personnel, information du citoyen-consommateur, implication des sites et des filiales, sensibilisation des fournisseurs et des sous-traitants, conception environnementale des produits...

Une aide et des outils pour agir efficacement

- Des informations et des outils sur le management environnemental, dont un département dédié aux parcs d'activités et à l'écologie industrielle.
- Un accompagnement terrain et la mise en œuvre d'opérations collectives.
- Des réseaux thématiques d'échanges nationaux, européens et internationaux.

Nos services

De l'échange au partage d'expérience,

La richesse des groupes de travail : participation active et réalisation d'outils pratiques

Avec les membres Orée et la participation d'intervenants externes, les groupes de travail thématiques vous permettent :

- de confronter les expériences et savoir-faire,
- d'ouvrir cette participation aux différents services de votre entreprise,
- de faire le point régulièrement sur un ou plusieurs des sujets proposés,
- d'élaborer des outils pratiques d'aide à la décision,
- de valoriser votre structure au travers de votre participation.

De 10 à 25 participants se réunissent tous les deux ou trois mois autour d'une thématique issue d'une démarche collective de réflexion sur vos besoins en matière d'information environnementale. Les propositions qui en résultent sont destinées aux entreprises, notamment les PME-PMI, et aux collectivités, parcs d'activités.

Exemples : la relation clients-fournisseurs, l'identification des lignes directrices de la concertation locale, le transport de marchandises, le management environnemental des parcs d'activités...

La collaboration à des groupes de travail d'autres associations

Dans une logique de complémentarité et d'enrichissement mutuel des connaissances, Orée participe à certains travaux lancés par d'autres associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Exemples : Comité 21, ORSE, EPE Bruxelles, Pro Recyclage...

Le privilège des clubs de réflexion

Ils ont pour objectif de renforcer les relations entre les membres du réseau, de contribuer à anticiper enjeux et problématiques à venir. Ils visent également à apporter des éléments de réponse concrets à des questionnements propres à certaines typologies d'acteurs, de situations et d'engagements... Les membres s'y réunissent de manière informelle et conviviale autour de «grands témoins», d'experts, de personnalités...

La force de proposition du réseau Orée

L'expérience Orée est aujourd'hui fortement reconnue et appréciée des différentes instances représentatives des pouvoirs publics et acteurs économiques. L'Association est par ailleurs de plus en plus sollicitée lors des consultations nationales, permettant ainsi l'expression des préoccupations des membres et la formulation de propositions au niveau institutionnel.

Exemples : participation à la CNDD, travaux du MEEDAT, de l'AFNOR ...

De l'information à la communication,

Un accès privilégié à l'information et la promotion de vos actions environnementales

Le service Questions/Réponses

Un réflexe à développer pour gagner du temps : posez une question ou demandez une recherche spécifique. Une réponse rapide est assurée par mail. La constitution de dossiers thématiques ou de notes de synthèse pour une information plus approfondie vous est également proposée.

Le panorama de presse

Chaque mois, une sélection d'une cinquantaine d'articles sur l'actualité environnementale issue de la presse généraliste et spécialisée. Une compilation thématique à la demande.

Le communiqué hebdomadaire

Les « incontournables » de la semaine en matière de démarches environnementales innovantes, de management environnemental, de développement durable. L'actualité de la semaine sélectionnée grâce à l'ensemble de nos sources et répartie en différentes rubriques depuis l'actualité générale, jusqu'à une information plus ciblée sur les membres ou sur la vie de l'Association. Disponible sur le site Internet dans l'espace adhérents.

L'espace Adhérent Orée

Pour bénéficier des ressources et de l'expertise Orée à distance ! Ce service est une plateforme de travail et d'échange.

Il vous propose des outils en ligne pour une économie de temps et une souplesse d'accès.

Exemples : agenda personnalisé, annuaire, espace projet, méthodologie, bonnes pratiques...

Les interventions

L'ensemble des expériences du réseau est régulièrement mis en valeur par les permanents Orée ou par les membres eux-mêmes au sein de réunions, colloques, salons en France et en Europe, comme à l'international. A travers ces témoignages, ce sont vos actions et vos efforts que nous cherchons à valoriser. Orée vous informe systématiquement des événements demandeurs de ce type d'interventions.

Exemples : Pollutec, invitation du gouvernement canadien...

La Lettre Orée

Trimestrielle et diffusée à plus de 10 000 contacts, elle est l'écho de la vie du réseau et des grandes tendances du secteur environnemental. Un événement à la une, des remontées d'informations du terrain, les nouveaux adhérents, les partenariats, l'interview d'un membre particulièrement actif en matière d'environnement et de développement durable.

Le site Internet, www.oree.org

Visité par 400 internautes en moyenne chaque jour, il est à la fois un centre de ressources et un relais d'information vers un large public. Votre page Internet personnalisée permet de faire connaître votre positionnement, vos missions et actions en faveur de l'environnement et du développement durable. Ce site met à votre disposition un ensemble d'outils pratiques : dossiers thématiques, auto-diagnostic, réglementation...

De la sensibilisation à l'accompagnement

Des outils de sensibilisation et de formation (collection des guides Orée, sessions internes de formation, colloques...) : une aide au diagnostic et à la mise en œuvre d'opérations

La collection des guides et dossiers thématiques

Les guides Orée sont élaborés dans le cadre des groupes de travail. Les thèmes abordés répondent ainsi aux préoccupations actuelles de l'ensemble des acteurs, privés ou publics, et associatifs engagés en faveur de l'environnement.

L'ensemble de ces guides constitue une véritable encyclopédie du management environnemental dont les membres sont les premiers utilisateurs. Ces outils pratiques vous permettent de sensibiliser vos collaborateurs aux enjeux de l'environnement et vous accompagnent au quotidien dans la mise en œuvre de vos projets environnementaux, notamment pour les PME-PMI. Ils se présentent sous forme d'ouvrages, de fiches techniques ou de CD Rom.

Cette collection se décline en trois thèmes d'action, étapes clés d'une démarche environnementale :

- 1 - Diagnostic et développement de solutions**
- 2 - Sensibilisation, concertation et communication**
- 3 - Recueil d'expériences françaises et européennes**

Les guides sont disponibles sur commande depuis notre site Internet www.oree.org, rubrique Publications.

Les réflexions des groupes de travail peuvent également donner lieu à la publication en ligne de dossiers thématiques (ex : Transports et Environnement) sur le www.oree.org

Un accompagnement dans le montage de vos projets

Un ensemble de compétences mis à votre disposition pour vous apporter regard extérieur et conseils dans la réalisation de vos projets environnementaux, comme par exemple la co-animation de réunions, la sensibilisation de votre personnel, de vos fournisseurs et sous-traitants.

Exemples : EDF, Arkema, Monoprix...

Des sessions de formations

Orée vous propose des journées ou demi-journées de formation destinées au personnel et aux partenaires de votre structure (entreprises, PME, collectivités, institutions et organismes).

Les adhérents Orée bénéficient de tarifs préférentiels sur l'ensemble des formations.

Des colloques réguliers et conférences

Chaque année, Orée organise un colloque pour faire le point sur les sujets développés au sein de l'Association. Les adhérents ont la possibilité de s'associer à cet événement dont les actes sont publiés sous la forme d'un hors série du magazine Valeurs Vertes, notre partenaire). Des témoignages riches d'enseignement y sont mis en avant.

Orée participe également chaque année au Salon Pollutec pour y représenter ses adhérents.

La collection des guides Orée



Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises

Objectif : Réconcilier activités économiques et biodiversité, « faire équipe avec la vie » selon l'expression de Robert Barbault, nécessite à la fois de mobiliser les entreprises et de créer de nouveaux outils. Le guide « Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises » relève de ce double défi.

Forme : Ouvrage de 390 pages – Paru en 2008 - *Prix* : 20 euros TTC



Mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle sur un parc d'activités

Objectif : Présenter la démarche d'écologie industrielle et proposer une trame méthodologique pour la conduite d'un projet territorial d'écologie industrielle ainsi qu'un recueil d'expériences françaises et internationales dans ce domaine.

Forme : Ouvrage de 252 pages – Paru en 2008 - *Prix* : 35 euros TTC



Guide des performances environnementales des pratiques de transport et de logistique

Objectif : Faciliter la construction et la mise en œuvre d'une stratégie pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans l'organisation de la logistique et le choix des modes de transport

Forme : Ouvrage de 142 pages – Paru en 2006 - *Prix* : 35 euros TTC



Environnement : le guide de la relation Clients Fournisseurs

Objectif : Permettre aux entreprises d'intégrer des considérations environnementales dans la relation qu'elles entretiennent avec leurs fournisseurs et sous-traitants.

Forme : Ouvrage de 96 pages – Paru en 2005 - *Prix* : 29 euros TTC



Le Vade Mecum de la concertation locale

Cet outil méthodologique et pratique s'adresse avant tout au porteur de projet d'aménagement territorial local, qu'il soit public ou privé, collectivité et industriel, et plus largement à toute partie prenante qui souhaite s'engager dans ce type de démarche. Il a été conçu pour s'adapter au plus grand nombre de situations et répertorie les lignes directrices **avant, pendant et après** le processus de concertation.

Forme : Ouvrage de 24 pages – Paru en 2004 - *Prix* : 12.76 TTC
Accessible gratuitement en téléchargement sur le site www.oree.org



Le guide d'auto-diagnostic pour la mise en place d'une stratégie environnement

PME-PMI et responsables environnement : ce guide a pour objectif de connaître rapidement et simplement son niveau de performance environnementale.

La méthode (répertoriant 300 questions) est divisé en 4 niveaux, représentant en fait les 3 approches généralement observées dans les entreprises

Forme : Classeur de 75 pages
Accessible gratuitement en téléchargement sur le site www.oree.org



Colloques Orée avec le magazine Valeurs Vertes

Dans le cadre des Entretiens Ecologiques du Sénat, Orée organise chaque année avec le magazine valeurs vertes des colloques, le dernier s'est déroulé le 27 octobre 2008 sur le thème : « Grenelle de l'environnement, les attentes au rendez-vous ? »

Mai 2006 - Des experts légitimes pour un vrai débat

Mars 2007 - Les politiques fondent-ils leurs décisions en matière d'environnement »

Décembre 2007 - Economie et environnement : quelle vision partagée du territoire d'ici à 15ans ?

Gratuit – dernier hors-série sur demande au secrétariat Orée
Anciens hors-série accessibles gratuitement en téléchargement sur le site www.oree.org

Mais aussi : le guide de management environnemental des zones d'activités, le guide pratique de l'environnement, le kit de sensibilisation du personnel, etc.

Commandez toutes ces publications sur
www.oree.org/publications.html

Charte de l'Association

« MEMBRES ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS LOCALES »

En tant que membre de l'Association Orée, mon organisme s'engage à respecter les principes suivants dans ses activités :

■ SUR SA CONCEPTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- 1 Il considère que l'économie est au service de l'homme et que l'environnement représente :
 - > un de ses trois champs de responsabilité, au même titre que l'économie et le social,
 - > un facteur déterminant du développement durable.

■ SUR SES OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- 2 Il met en place une gestion environnementale formalisée et élabore un code des bonnes pratiques environnementales au sein de son organisation.
- 3 Il pose le principe du respect de la réglementation comme l'objectif minimum à atteindre.
- 4 Il se fixe des objectifs de réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement.

■ SUR SES ACTIVITÉS :

- 5 Il intègre dans ses activités :
 - > la sécurité et la protection de l'homme et de l'environnement,
 - > la préservation des ressources naturelles,
 - > le devenir de ses produits après usage.
- 6 Il établit une évaluation des risques de ses produits et services, et prend les mesures de prévention ou de précaution nécessaires pour les minimiser.

■ SUR SON ORGANISATION INTERNE ET SA COMMUNICATION :

- 7 Il assure la sensibilisation et la formation de ses salariés en matière de sécurité et d'environnement.
- 8 Il pratique la concertation pour tout projet de développement pouvant avoir un impact sur le citoyen.
- 9 Il développe des outils de communication environnementale sincères et transparents.

■ SUR SON ACTION AU-DELÀ DE L'ORGANISME :

- 10 Il s'engage à ne participer à aucune action dont les objectifs iraient à l'encontre de la protection de l'environnement et/ou du citoyen.
- 11 Il participe à des travaux et à des actions extérieures afin de faire progresser la prise en compte de l'environnement.

Extraits des statuts Orée

Art. 1 – Dénomination et siège

Entre les membres fondateurs figurant dans l'annexe 1, il est fondé une Association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local, maintenu en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle par la loi d'introduction de la législation civile française du 1er juin 1924, ainsi que les présents statuts. Cette Association a pour nom OREE (Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise).

Elle sera inscrite au registre des associations du tribunal d'Instance de Strasbourg.

Son siège est fixé auprès de l'Institut ECO-Conseil, 7 rue Goethe 67000 Strasbourg. Il pourra être transféré par décision du Conseil d'Administration sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale.

Art. 2 – Objet

L'Association a pour objet le respect de l'environnement, l'amélioration et l'optimisation des performances environnementales par et de tous les acteurs économiques, dans une perspective de développement durable. Ses membres sont des entreprises et des collectivités territoriales qui s'engagent à respecter la Charte de l'Association.

Art. 3 – Objectifs

A cet effet, l'Association :

a) Aidera et renforcera les actions de tous les acteurs économiques, en particulier des PME-PMI, pour respecter l'environnement.

b) Veillera, par l'échange d'informations et d'autres moyens, à ce que la dimension environnementale soit bien prise en considération dans toutes les activités ;

c) Entretiendra dans cet esprit les relations nécessaires avec les organisations publiques et professionnelles compétentes ;

d) établira des rapports avec les organisations nationales et internationales aux buts similaires ainsi qu'avec les associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs.

e) Constituera un lien entre les responsables de tous les acteurs économiques, de façon à être à même de se saisir de problèmes d'environnement se posant au niveau national, régional ou local.

(...)

Art. 5 – Membres définitions et conditions d'admissions

Peuvent être membres de l'Association :

a) Les Entreprises Industrielles, les Collectivités territoriales, les Sociétés d'économie mixte (SEM) ainsi que les structures intercommunales (EPCI) ;

b) Les associations d'entreprises et de collectivités, Fédérations et syndicats professionnels, Chambres consulaires

(Chambres de commerce et d'industrie, Chambres des métiers), Agences de développement économique, Comités d'expansion, PNR... ;

c) Les autres personnes morales et les associations actives dans le domaine de l'environnement ou du consommateur avec lesquelles il existe une convergence d'objet ;

d) A titre individuel et exceptionnel, les personnes physiques présentant des qualités éminentes au regard des objectifs de l'Association, ou lui ayant rendu de grands services, ou encore impliquées dans une activité pouvant bénéficier directement à la mise en pratique des buts de l'Association ;

e) Peuvent être membres associés des organismes et associations nationaux et internationaux regroupant des acteurs économiques publics et privés pouvant favoriser les objectifs de l'association.

L'admission de chaque nouveau membre est soumise à son engagement au respect de la charte de l'Association et à l'agrément du Conseil d'Administration.

(...)

Art. 10 – Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres de l'Association et se réunit au moins une fois par an, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou sur demande du quart au moins de ses membres.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués par les soins du Président ou du Secrétaire.

L'ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration et est indiqué sur les convocations, ainsi que la liste des candidats à l'élection du Conseil d'Administration.

Le Président assisté des membres du Bureau, préside l'Assemblée Générale et expose la situation morale de l'Association.

Le Trésorier expose les résultats de la gestion de l'exercice écoulé, soumet les comptes à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les prévisions budgétaires de l'exercice suivant.

Il est procédé, après l'épuisement de l'ordre du jour, au remplacement des membres du Conseil d'Administration sortant.

Ne pourront valablement être traitées lors de l'Assemblée que les questions préalablement mises à l'ordre du jour.

Tous les membres ont droit à un vote simple, exception faite des membres associés qui ont des voix consultatives.

Un quorum de 25% des membres ayant voix délibérative, présents ou représentés, est nécessaire pour procéder à un vote. L'Assemblée Générale se prononce à la majorité des suffrages exprimés.

Le vote par correspondance et par procuration est autorisé.

Le nombre de pouvoirs dont chaque membre est autorisé à disposer est limité à trois. (...)

Bulletin d'adhésion 2009

Entreprises et collectivités

Informations diffusées dans l'annuaire des membres de l'Association Orée

Organisme :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax :
E-Mail : Site Internet :
Nom du contact Orée dans l'organisme :
Fonction :
Activités principales :
Actions pour le respect de l'environnement :

Orée s'engage à ne pas divulguer les informations ci-dessous :

Représentée par :
Nom : Prénom :
Fonction :
Forme juridique :
Effectif total : Effectif environnement/ DD :
CA 2006 ou nombre d'habitants 2006

Je demande à adhérer à l'association Orée

En adhérant à Orée, mon organisme s'engage à respecter les principes énoncés par la Charte de l'Association Orée.

Cotisation annuelle***

Entreprise & Société d'économie mixte (SEM)	Collectivité locale & Structure intercommunale (EPCI)	
<input type="checkbox"/> CA < 7,7 M€*	- habitants < 20 000 hab*	673 €
<input type="checkbox"/> CA < 7,7 M€**	- habitants < 20 000 hab**	1 345 €
<input type="checkbox"/> CA compris entre 7,7M€ et 39 M€	- entre 20 et 100 000 habitants	1 849 €
<input type="checkbox"/> CA compris entre 39 M€ et 153 M€	- entre 100 et 250 000 habitants	3 698 €
<input type="checkbox"/> CA compris entre 153 M€ et 1,53 Md€	- entre 250 000 et 1million d'habitants	5 547 €
<input type="checkbox"/> CA > 1,53 Md€	- >1 million d'habitants	7 395 €

Droit d'entrée : 481 €

* Tous services excepté le panorama de presse mensuel et l'accompagnement de projet (nous consulter)

** Tous services

*****Les sommes versées à l'association Orée par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.**

Ayant pris connaissance des statuts et m'engageant à prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer les objectifs de l'Association Orée, je demande à adhérer à Orée. Je joins le règlement du **droit d'entrée et de la cotisation**, conformément au barème ci-dessus, par chèque ou virement. Une facture me sera adressée dès réception.

Date :

Signature (précédée de « Bon pour adhésion») :

Bulletin d'adhésion 2009

Bureaux d'études, Cabinets conseil

En adhérant à Orée, mon organisme s'engage à respecter les principes énoncés par la Charte de l'Association Orée.

Informations diffusées dans l'annuaire des membres de l'Association Orée

Organisme :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax :
E-Mail : Site Internet :
Nom du contact Orée dans l'organisme :
Fonction :
Activités principales :
Actions pour le respect de l'environnement :
.....
.....

Orée s'engage à ne pas divulguer les informations ci-dessous :

Représentée par :

Nom : Prénom :
Fonction :
Forme juridique :
Effectif total : Effectif environnement/ DD :
CA 2006 :

Cotisation annuelle***

L'adhésion comprend tous les services exceptés l'accompagnement de projet.

- | | |
|--|---------|
| <input type="checkbox"/> CA < 15,24M€
(si CA inférieur à 7,6M€ : exonération de 25 % la première année, soit 756 €) | 1 009 € |
| <input type="checkbox"/> CA compris entre 15,3 M€ et 38 M€ | 1 513 € |
| <input type="checkbox"/> CA compris entre 38 M€ et 153 M€ | 3 025 € |

Droit d'entrée : 481 €

*****Les sommes versées à l'association Orée par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.**

Ayant pris connaissance des statuts et m'engageant à prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer les objectifs de l'Association Orée, je demande à adhérer à Orée. Je joins le règlement du droit d'entrée et de la cotisation, conformément au barème ci-dessus, par chèque ou virement. Une facture me sera adressée dès réception.

Date :

Signature (précédée de « Bon pour adhésion ») :

Bulletin d'adhésion 2009

Regroupements et représentants

Associations d'entreprises et de collectivités
Fédérations et syndicats de professionnels
Chambres consulaires : Chambres de commerce et d'industrie, Chambres des métiers
Agences de développement économique, Comités d'expansion, PNR,...

En adhérant à Orée, mon organisme s'engage à respecter les principes énoncés par la Charte de l'Association Orée.

Informations diffusées dans l'annuaire des membres de l'Association Orée

Organisme :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax :
E-Mail : Site Internet :
Nom du contact Orée dans l'organisme :
Fonction :
Activités principales :
Actions pour le respect de l'environnement :

Orée s'engage à ne pas divulguer les informations ci-dessous :

Représentée par :

Nom : Prénom :
Fonction :
Forme juridique :
Effectif total : Effectif environnement / DD :
Budget de fonctionnement 2006 :

----- Cotisation annuelle***

- | | |
|---|---------|
| <input type="checkbox"/> Budget < 46 K€* | 589 € |
| * Tous services exceptés le panorama de presse mensuel et l'accompagnement de projet (nous consulter) | |
| <input type="checkbox"/> Budget entre 46 K€ et 305 K€** | 1 176 € |
| <input type="checkbox"/> Budget entre 305 K€ et 762 K€** | 1 680 € |
| <input type="checkbox"/> Budget entre 762 K€ et 1,52 M€** | 2 521 € |
| <input type="checkbox"/> Budget > 1,52 M€** | 3 361 € |

Droit d'entrée : 481 €

** Hors subventions exceptionnelles

***** Les sommes versées à l'association Orée par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.**

*Ayant pris connaissance des statuts et m'engageant à prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer les objectifs de l'Association Orée, je demande à adhérer à Orée. Je joins le règlement du **droit d'entrée et de la cotisation**, conformément au barème ci-dessus, par chèque ou virement. Une facture me sera adressée dès réception.*

Date :

Signature (précédée de « Bon pour adhésion ») :